

Pêcheries thonières dans l'impasse : les scientifiques demandent la fixation de points de référence

Les scientifiques ont tiré la sonnette d'alarme à la réunion annuelle de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC), qui s'est déroulée en décembre 2012 à Manille, indiquant que la viabilité de la pêcherie thonière du Pacifique occidental et central était aujourd'hui menacée par l'inertie de la Commission thonière, tiraillée entre des intérêts politiques et économiques antagonistes et, de ce fait, incapable de prendre les décisions de gestion qui s'imposent.

Le Pacifique occidental et central compte la plus vaste pêcherie thonière au monde ; en 2011, le total des captures effectuées dans la zone a rapporté 5,5 milliards de dollars des États-Unis. D'après des analyses effectuées récemment par les chercheurs du Programme pêche hauturière de la CPS, le thon obèse est déjà victime de surpêche, tandis que les prises de germon grimpent à une vitesse telle que la rentabilité des pêcheries océaniques est aujourd'hui remise en cause. Bien que les espèces de thonidés ne soient pas toutes menacées, les stocks des quatre principales espèces ciblées ont chuté à des niveaux historiquement bas. Dans de nombreux pays océaniques, la pêche thonière est synonyme d'emplois, de sécurité alimentaire et de recettes. Si l'escalade de l'effort de pêche se poursuit, ce sont ces pays qui en feront les frais.

Au sein de la WCPFC, les décisions de gestion sont adoptées au consensus. Malheureusement, ce mécanisme est aujourd'hui verrouillé par les intérêts et les valeurs opposés des membres, et force est de constater que la Commission thonière est dans une impasse et que le système ne permet que des décisions édulcorées, qui sacrifient la productivité et la viabilité à long terme sur l'autel des intérêts économiques à court terme.

Pour régler ce problème, la WCPFC a consacré deux journées à un atelier spécial de gestion, dans le but de définir les niveaux souhaitables pour les stocks de thonidés et pousser les acteurs concernés à prendre des décisions de gestion axées sur la durabilité. Les chercheurs de la CPS ont apporté conseils et soutien lors de cet exercice, qui a permis de dégager des objectifs durables potentiels pour les pêcheries relevant de la WCPFC.

Pour fixer les objectifs à long terme de la pêche thonière dans le Pacifique, il convient de tenir compte, d'une part, des effets attendus sur le plan économique, à savoir les recettes publiques, l'emploi et l'approvisionnement stable en poisson de la filière de transformation, et, d'autre part,

des objectifs écologiques, tels que la pérennité des stocks de poisson et la réduction des prises accessoires et des interactions avec certaines espèces, comme les requins et les tortues. Ces objectifs aideront les membres de la Commission à déterminer les niveaux souhaitables des stocks de thonidés et à militer pour une gestion durable.

Ces objectifs et les cibles qu'ils recouvrent peuvent s'inscrire dans une stratégie de gestion qui doit reposer sur un système de « points de référence ». L'application de points de référence et de règles d'exploitation définissant le niveau autorisé de pêche permettrait aux gestionnaires du secteur halieutique d'avoir une action rapide et efficace sur la pêche thonière et de s'assurer que les stocks sont suffisants pour garantir un approvisionnement durable et régulier des marchés. L'atelier organisé par la WCPFC constitue une première étape positive en ce sens. Le Programme pêche hauturière continuera d'aider les pays membres et la Commission thonière à rechercher des stratégies de gestion durable de ces stocks.

Le Programme tient à remercier l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), l'Union européenne (Projet SciCOFish), la WCPFC, PEW Charitable Trusts et la Banque mondiale pour leur concours financier, sans lequel ce travail n'aurait pu voir le jour.

Pour plus d'informations :

Mike Batty
Directeur de la Division pêche, aquaculture
et écosystèmes marins, CPS
(MikeB@spc.int)

Graham Pilling
Chargé de recherche halieutique (enveloppe
de l'Agence des pêches du Forum)
(GrahamP@spc.int)

On entend par **point de référence limite** la taille minimale acceptable d'un stock, ou le niveau d'effort de pêche maximal qu'on ne peut dépasser sans mettre en danger la ressource. C'est un seuil d'alerte qu'il faut éviter.

On entend par **point de référence cible** la taille d'un stock halieutique ou le niveau d'effort de pêche garantissant une exploitation optimale de la ressource. Les points de référence cibles sont fixés sur la base de l'étude des facteurs biologiques, écologiques, sociaux et économiques qui affectent la pêche. C'est le niveau vers lequel on tend.

On entend par **règle d'exploitation ou règle de contrôle des captures** la ligne de conduite prédéfinie que les responsables de la gestion halieutique doivent suivre pour atteindre un point de référence cible. Par exemple, « si le stock de germon chute à 40 % du niveau vierge de toute exploitation, le niveau de pêche doit être réduit de 20 % ».